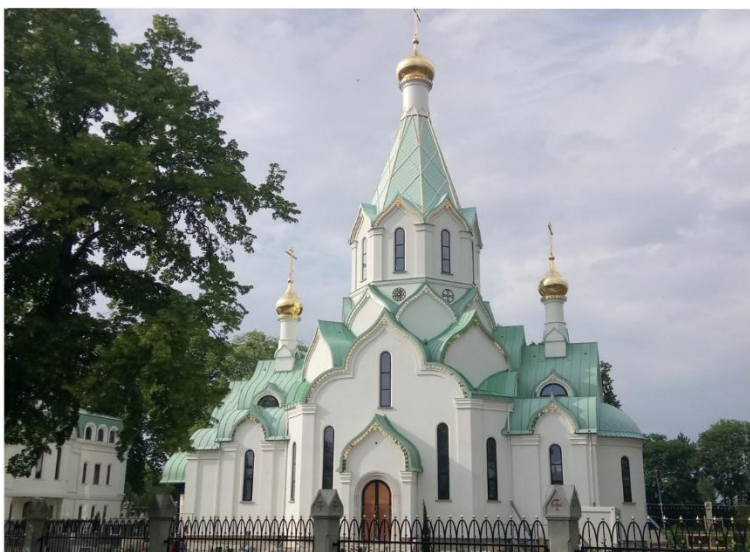


Colloque



18 et 19 juin 2025

PROGRAMME



Cultes non statutaires en droit local alsacien mosellan



📍 Salle de conférences
Bâtiment | MISHA
5, allée du général Rouvillois
67000 Strasbourg

Laboratoire
Droit, religion,
entreprise et société | DRES
de l'Université de Strasbourg
et du



18 JUIN 2025

9h | Ouverture - Mme Frédérique Berrod, présidente de l'université de Strasbourg

Accueil - Mme Mélanie Schmitt, directrice de l'UMR DRES

Présentation et présidence de séance - Francis Messner, UMR DRES/Université de Strasbourg

Évolutions historiques

9h30 | Le statut des cultes non reconnus. Evolutions historiques 1801-1905 ; 1870-1945

Brigitte Basdevant Gaudemet, Université Paris Saclay

Cadre constitutionnel

10h | Le cadre constitutionnel du régime juridique des cultes non statutaires (Neutralité confessionnelle de l'Etat, liberté de religion et des cultes, non-discrimination)

Jean Marie Woehrling, Institut du droit local alsacien mosellan

10h30 | Pause

Le régime des cultes non statutaires en droit local alsacien mosellan

10h40 | Le statut associatif

Éric Sander, Institut du droit local alsacien mosellan et Université de Strasbourg

11h | Les subventions publiques et le régime fiscal

Jean Louis Bonnet

11h20 Le statut des ministres du culte au regard du droit du travail

Philippe Auvergnon, Université de Bordeaux/Comptrasec

11h40 | Questions et débat avec les participants

12h10 | Pause

Sous la présidence de Michel Deneken, Faculté de théologie catholique/Université de Strasbourg

L'implantation et les modes d'organisation des cultes non statutaires en Alsace.

Les résultats de l'enquête sur le terrain

14h10 | Les communautés musulmanes

Khalid Rabeh, Institut d'islamologie / Université de Strasbourg

14h40 | Les communautés évangéliques

Laura Glaude, Faculté des sciences sociales / Université de Strasbourg

15h10 | Les communautés bouddhistes et hindouistes

Nadine Weibel, Université de Strasbourg

15h40 | Les communautés juives non consistoriales

Laila Schmitt, Faculté des sciences sociales / Université de Strasbourg

16h10 | Pause

16h30 | Les communautés orthodoxes

Vasile Iorgulescu, Paroisse orthodoxe roumaine de Strasbourg

17h | Table ronde - Réactions des responsables religieux (cultes statutaires et non statutaires) à la présentation des modes d'organisation des cultes non statutaires

Sous la présidence de Jacques Fortier écrivain et journaliste avec Christos Filiotis, professeur à l'université de Thessalonique et paroisse orthodoxe grecque de Strasbourg, Isabelle Gerber, présidente de l'UEPAL, Said Aalla, président de la grande mosquée de Strasbourg, Michel Schneider, président du CNEF du Bas Rhin, Olivier WANG-GENH, président de la communauté bouddhiste d'Alsace et Mgr Christian Kratz, évêque auxiliaire de Strasbourg

18h | Questions, débat avec la salle

19 JUIN 2025

Sous la présidence de Philippe Auvergnon

9h30 | La diversité des situations et des demandes formulées par les cultes non statutaires dans le cadre de l'enquête sur le terrain. Essai de synthèse.

Francis Messner

Les cultes organisés dans le cadre du droit associatif. Les exemples étrangers

10h | Les cultes non reconnus en Belgique

Jean François Husson, Université catholique de Louvain

10h30 | Pause

11h | Les sociétés religieuses organisées dans le cadre du droit privé en RFA

Claus Dieter Classen, Université de Greifswald

11h30 | Discussion et pause

Sous la présidence de Jean Louis Bonnet

Droit européen des droits de l'homme

14h20 | Systèmes de cultes reconnus et CEDH

Françoise Curtit, DRES / Université de Strasbourg

14h50 | **Table ronde** animée par Jean Marie Woehrling, président de l'Institut du droit local alsacien mosellan avec des représentants des collectivités territoriales, de l'université et de l'administration : Michel Deneken, Université de Strasbourg ; Nicole FAESSEL, Mairie de Metz ; Jean Werlen, Mairie de Strasbourg ; Jean Philippe Maurer, Collectivité Européenne d'Alsace

15h40 | Intervention de M Ploquin, sous-directeur des cultes et de la laïcité, DLPAJ, ministère de l'Intérieur

16h10 | Discussion générale

Dans le respect du principe de la neutralité religieuse de l'Etat, le droit local des cultes distingue entre deux catégories d'organismes religieux, ceux qualifiés autrefois de cultes reconnus et qu'on préfère aujourd'hui nommer « cultes statutaires » (Catholiques, protestants luthériens et réformés fédérés dans l'UEPAL, consistoires départementaux juifs) et les « cultes non statutaires » qui regroupent toutes les autres organisations religieuses. Or la compréhension du statut des cultes non-statutaires, leur place dans la société régionale, et la signification de la distinction entre ces deux catégories d'organisation religieuses ont sensiblement évolué et justifient un examen approfondi. Une enquête auprès des cultes non reconnus en Alsace (Eglises évangéliques, Eglises protestantes libres, fédérations et associations musulmanes, Eglises orthodoxes, communautés bouddhistes et hindouistes, associations juives hors judaïsme consistorial, anglicans, mormons, témoins de Jéhovah) a été menée sur le terrain.

Le projet sur les cultes non statutaires porté par l'Université de Strasbourg dans le cadre de l'UMR DRES avec le soutien de la ville de Strasbourg et de l'Institut du droit local alsacien mosellan a pour ambition de mieux faire connaître au plan juridique et pratique la situation des cultes non statutaires et de mettre en valeur les bonnes pratiques facilitant un rapprochement entre ces deux régimes relevant du droit local des cultes.

Le colloque des 18 et 19 juin 2025 aura pour objectif de présenter à un large public les résultats de la recherche menée sur le terrain, de préciser le statut actuel des cultes non statutaires en droit local alsacien mosellan et d'instaurer un débat entre les différents acteurs.

Responsable scientifique Francis Messner